47e ANNEE. — N 2 DIMANCHE 6 JANVIER 1907.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La Loi de Séparation, le Budget et le Rachat au Sénat

Le Sénat a suivi l'exemple donné par la Chambre. La seconde loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat a été votée sans modification et en deux séances : et la majorité a été des deux tiers.

Restent les difficultés de l'application. Jusqu'à maintenant, rien n'indique que les déboires éprouvés par le clergé (expulsion des évêchés, retrait des séminaires et menaces de suppression des allocations) touchent les masses catholiques. Ces masses vivent d'habitudes et elles voient que ces habitudes sont respectées ; elles en concluent qu'il n'y a rien de changé, à part quelques plaintes de gens dont il enviait volontiers l'oisive tranquillité et que la liberté de conscience est entière.

Les églises restent ouvertes et quand les offices vaquent, comme cela est arrivé pour la messe de minuit en beaucoup de diocèses, il est évident que c'est par la faute des prêtres et non celle des républicains.

* * *

Mais le Sénat a refusé de discuter avec la même hâte deux projets : celui qui a trait au rachat de la Compagnie de l'Ouest et la loi de finances ou budget. Par diverses notes, il a déclaré formellement qu'il voulait étudier à fond les conséquences financières de ces deux lois. Et il en a coûté déjà un douzième provisoire et il en coûtera sans doute à la France, pour l'autre, un supplément de l'indemnité à payer.

Cette attitude de la Haute Chambre s'explique : en politique pure, l'assemblée du Luxembourg a fait ses preuves ; elle aime la République d'une affection inviolable, mais sur les questions économiques, elle hésite, elle tâtonne et craint les nouveautés.

* * *

A L'ÉTRANGER

La Situation au Maroc

Au Maroc la situation s'éclaircit et même la position des forces Hispano-françaises envoyées à Tanger pour y mettre l'ordre risque de devenir un peu ridicule.

Les ennemis de toute action de la France dans ce pays avaient toujours déclaré que la paix n'était pas si troublée que l'annonçaient des dépêches tendancieuses, qu'Erraissouli était un brigand facile à dompter et qu'il n'y avait que cette politique à suivre : obliger le sultan à faire sa police lui-même. De la sorte la France ne courait à aucune entreprise hasardeuse et ne risquait pas de se heurter à des difficultés avec l'Allemagne.

Et voilà qu'il suffit au sultan d'envoyer une *mahalla* (division) de quelques milliers d'hommes pour abattre le fameux brigand des environs de Tanger et la paix se rétablit aussitôt dans un port où elle n'a peut-être jamais été troublée. Car on n'empêchera jamais des incidents, des coups de bâtons entre muletiers, âniers et matelots. Et ce qui se passe à Tanger se passe dans tous les ports du monde. Mais une certaine presse et une certaine politique qui voulait un pays neuf à exploiter, voulaient que nous nous emparions du Maroc !...

LE FURETEUR.

La Séparation

Le Vatican est informé que le gouvernement veut publier une partie des documents saisis à la nonciature, concernant divers personnages. Le Vatican décline toute responsabilité, laissant auxdits personnages toute liberté de pourvoi, au mieux de leurs intérêts et fait observer qu'aucun inventaire des documents saisis n'a été opéré.

LE VRAI CONFLIT

(Suite)

IV

Quelles sont les règles qui doivent présider à la répartition du produit de l'activité sociale ? Ce produit, ou pour parler comme les économistes, la plus-value, résulte de l'application à la matière première (capital de roulement) de la main-d'œuvre ouvrière, secondée au besoin par les machines (capital d'établissement).

Or, même selon les errements du capitalisme équitablement interprêtés, à la matière première, comme aux machines, ne devrait revenir qu'un loyer, proportionné non à la productivité de l'entreprise, mais à leur plus ou moins grande abondance sur le marché. Celui qui prête la boutique, où le commerçant exerce sa profession, ne lui demande qu'un loyer, sans prétendre prélever une partie de ses bénéfices ; de quel droit celui qui met à la disposition de l'ouvrier l'outil ou la machine qui lui sont nécessaires pour se livrer à son travail, vient-il réclamer autre chose que le loyer de ces objets ?

Le capitaliste n'a ici d'autre droit que celui du plus fort ; il détient l'outil, qui est indispensable à l'ouvrier pour gagner sa vie, il ne consent à le lui prêter, qu'à condition que ce dernier lui remette le produit de son travail. Et ici apparait une différence essentielle entre les deux classes de capitaux que l'on range d'ordinaire sous la dénomination de capitaux de consommation et de production. Pour les premiers, le droit de propriété du détenteur ne peut s'exercer qu'au prix de leur perte. Pour les autres, au contraire, cet exercice n'entraîne pas (sauf le cas de vente) la perte de l'objet, mais seulement sa mise à la disposition de l'ouvrier pendant la durée du travail ; ces objets ne disparaissent pas au cours de la production, leur propriétaire les retrouve ensuite, sauf une légère usure, résultant de l'emploi qui en a été fait, et à laquelle correspond sous forme d'amortissement, une part d'ailleurs minime de bénéfices ; le surplus est la plus-value produite par le travail de l'ouvrier, et c'est indûment que le capitaliste se l'attribue.

Ce n'est donc pas en réalité de l'absence de propriété, que résulte l'infériorité économique des prolétaires, mais du non-sens juridique qui étend sur leur travail la propriété des autres, et leur réserve tout le profit de leur plus ou moins grande activité ou habileté. En d'autres termes, ce qui pèse sur la situation économique du prolétariat, ce n'est pas l'existence d'une propriété individuelle, à laquelle il ne participe généralement pas, mais la nécessité où il est de travailler sur la propriété des autres, ou avec des outils qui leur appartiennent. C'est de cette propriété capitaliste, qu'il est surtout urgent de limiter le droit, en harmonisant la répartition de la richesse avec sa production, selon la formule : au travail, cause directe de la plus-value, cette plus-value, ou en d'autres termes les bénéfices, et au capital le loyer des matières premières ou des machines, qu'il met à la disposition de l'ouvrier.

Or pour l'établissement de ce loyer on ne saurait s'en remettre à la loi de l'offre et de la demande, car le plus souvent le jeu en serait contrarié par les conditions naturelles, qui ne se prêtent pas d'ordinaire à l'installation d'exploitations concurrentes dans une même localité. Il faut encore ici faire appel à une juridiction publique, pour arbitrer le loyer du patron et apprécier l'amortissement qui doit régulièrement lui être attribué, et la minime portion de bénéfices correspondant aux soins d'administration de la part du capital social qu'il détient.

Il va de soi, que le volable de travail englobe à la fois la main d'œuvre et la direction ; en sorte que s'il plaît aux ouvriers devenus les maitres, de diriger à leur guise l'exploitation, d'en confier la direction au propriétaire de l'objet exploité, ils devront lui verser outre le loyer de son bien, le traitement qu'ont, dans les entreprises similaires, les directeurs non propriétaires.

Il est remarquable, que cette transformation du mode de répartition de la richesse réaliserait le but final du du socialisme, qui est de faire passer du capital au travail la direction de l'exploitation sociale et par suite de la société, sans entraîner pour cela la suppression de la propriété individuelle. Il ne serait même rien changé à la situation de la propriété non capitaliste, où le propriétaire exploitant lui-même son capital, continuerait à en toucher au double titre de capitaliste et de travailleur la totalité du produit.

Non seulement les capitaux ne seraient pas supprimés, mais il pourrait s'en former de nouveaux, soit à l'aide d'économies réalisées par le capitaliste sur son loyer, soit surtout à l'aide de celles faites sur leurs bénéfices par les travailleurs. Mais ces capitaux seraient infiniment plus mobiles qu'aujourd'hui ; car la modicité de leur revenu en entrainerait la consommation beaucoup plus rapide. Ils ne pourraient plus donner lieu à ces accumulations, aussi scandaleuses par leur énormité, que par la rapidité avec laquelle elles se produisent, alors qu'ils ne proviendraient plus que de loyers fixes ou de bénéfices qui, quelque considérables qu'ils soient pour l'ensemble d'une entreprise, ne pourraient être que bien modestes, une fois partagés entre tous ceux qui y travaillent.

Mais si l'exploitation pour le compte de l'ouvrier de la propriété du capitaliste laisse subsister son droit de propriété, elle en modifie la nature et le rend analogue à celui d'un créancier. De plus, comme toute exploitation industrielle comporte un aléa, qui est la contre partie nécessaire des bénéfices, et que l'ouvrier faute de réserves, ne saurait assumer autrement que par sa mise en commun entre toutes les entreprises, on serait obligé en cas d'exploitation déficitaire de faire appel à la collectivité des travailleurs, ce qui ne serait possible que si on lui avait au préalable réservé une part dans les bénéfices.

Ainsi donc le droit actuel du propriétaire serait dissocié en trois droits corrélatifs : celui qu'il conserverait de percevoir les loyers de ses matières premières ou de ses machines, le droit individuel de l'ouvrier à toucher toute la plus value que son travail a produite et le droit collectif de l'universalité des travailleurs à prélever une prime d'assurance contre des aléas, qui ne sont le plus souvent que les résultantes de l'ensemble de l'activité sociale.

Jean AUTESSERRE.

EN RUSSIE

Le préfet Von der Launitz, qui se promenait en voiture dans l'île des Apothicaires a été blessé mortellement ; il a été transporté à l'Institut de médecine expérimentale où il a succombé.

C'est en sortant de l'église de l'hôpital de la rue Loupoukine, avec le prince Alexandre d'Oldenbourg, que le préfet de police a reçu trois balles de revolver ; l'une dans la tête, l'autre dans le dos et la troisième dans la poitrine : il est mort bientôt après.

Un officier de police a tué l'assassin.

Voici dans quelles circonstances l'évènement s'est produit : Sur l'invitation du prince d'Oldenbourg, le général Von der Launitz s'était rendu aujourd'hui avec tous les fonctionnaires à l'église de l'Institut de médecine expérimentale, dont c'était la bénédiction.

Le service religieux se déroulait sans incident, lorsque tout à coup, un homme s'approcha du préfet, et, braquant un revolver en tira plusieurs coups.

Le général Von der Launitz poussa un grand cri, essaya de faire quelques pas et tomba ensanglanté. Il portait au cou une profonde blessure près de la gorge. Il expira pendant qu'on s'empressait autour de lui. Son agonie n'avait pas duré un quart d'heure. Le corps fut aussitôt transporté dans une des salles de l'Institut où l'on l'examina.

Pendant ce temps, l'assistance s'était précipitée sur le meurtrier, mais avant qu'on ait pu l'atteindre, un officier de police qui se trouvait aux côtés du préfet, l'abattit à coups de sabre. On ignore encore la personnalité de l'assassin.

Les négociations russo-japonaises

La Russie est prête à renouveler le traité commercial de 1895 et à donner au Japon tous les avantages de la nation la plus favorisée ; mais elle demande que les droits de navigation sur le Soungari soient l'objet d'un arrangement international, et non d'un traité entre le Japon et la Russie.

La demande d'installer des consuls japonais à Vladivostok, à Pétropavlowsk, à Nikolaïevsk a été faite par le Japon sans qu'il propose d'établir des consuls russes dans les ports japonais.

La question des passeports est tellement liée aux intérêts locaux et impériaux, qu'elle devient une affaire de législation impériale. Quant à la discussion relative aux pêcheries, la Russie est prête à faire tout ce qu'exige l'esprit du traité de Portsmouth entre autres.

1° Le poisson se trouvant près du rivage, concédé aux Japonais, le droit d'acquérir des terres au bord de la mer ;

2° Eu égard à l'éloignement des marchés, permettre aux japonais d'établir sur le bord de la mer des fabriques pour saler les poissons ;

3° Dans le cas ou plusieurs pêcheries séparées appartiennent à une seule entreprise, les membres de cette entreprise auront le droit de cabotage entre les différentes pêcheries.

Ainsi, les Japonais auront les droits des entrepreneurs russes, mais la Russie ne peut pas donner aux Japonais les droits extraordinaires qu'elle donne à ses propres colons, sans causer un grand dommage à l'œuvre de colonisation.

La Manne Electorale du Nationalisme

En dépit de démentis qui témoignent tout au plus d'erreurs partielles de M. Mouthon, le livre de comptabilité de la Patrie Française publié par le « Matin », n'en est pas moins devenu d'un intérêt inépuisable ; nous y voyons figurer à la date d'Avril 1902, avant les élections, une répartition dont voici les principaux bénéficiaires :

Le 4. — De Magallon à Béziers, 5.000 fr.

Renault, notaire à Chateaudun, 4.000 fr.

Vallier, Hôtel de France, à Loudun, 5.000 fr.

Docteur Jouan, rue Courson, à Nantes, 3 000 fr.

Mme Roy de Loulay à St-Jean-d'Angély, 5.000 fr.

Le 8. — Ernest Rillet, à Valence, 5,000 fr.

Le Hérissé, Hôtel Moderne, à Rennes, 3.000 fr.

Comte d'Aulan, à Buis-les-Baronnies, 5.000 fr.

Mme d'Huninges, rue des Pigeons, à Senlis, 5.000 fr.

Mme Saint-Laurent, à Menton, 5.000 fr.

Molle, (Puy-de-Dôme), 6.000 fr.

GÉNÉRAL JACQUEY, à Mont-de-Marsan, 2.000 fr.

Raffin, à Draguignan, 7.000 fr.

Mme Ronaglia, rue des Mathurins, 2.000 fr.

CHARLES EBELOT, à Toulouse, 5.000 fr.

Dans les notes de M. Fatoux, auxquelles se réfère M. Mouthon, constatant toute la besogne de corruption qui s'opère au siège de la Patrie Française, on y lit des notes comme celle-ci : « De Villeneau, candidat à Saint-Quentin : Charles Bernard et un autre député de Bordeaux sont venus prendre rue de Grammont livraison des saintes espèces : j'ai télégraphié à Colomb, à Nîmes : « Le Conseil » vous attribue 5.000 fr. de la Ligue » et 5.000 fr. des Femmes françaises. *Signé* Roccafort. »

Voici encore des candidats socialistes ou qui du moins s'affichent comme tels :

« Lasvigne, candidat socialiste, est venu pour la deuxième ou troisième fois solliciter Syveton qui a répondu : « Lasvigne exagère, il a déjà touché » pour plus qu'il ne vaut, qu'il nous » f... la paix ! » ; le président du comité socialiste du vingtième, Masson, réclame pour Emile Delhomme la même indemnité de campagne que pour Laville ; accordé, Delhomme peut être un excellent auxiliaire. »

Au milieu de cette danse des écus, on suppose bien que Syveton ne néglige pas sa propre candidature, c'est encore son collègue qui cite cette appréciation :

« On dit qu'il dépense 200.000 fr. pour sa propre candidature, tandis que les autres, ses égaux, sont réduits à d'humiliantes aumônes ; on dit qu'il vit en grand seigneur, sur un budget annuel de 50 à 60.000 francs, alors que tous ses émoluments réunis n'atteignent pas 25.000 francs et qu'il vole la différence au patrimoine collectif. »

Enfin, un certain Rouyer, clérical violent et étroit, est chargé de confectionner des fiches sur les candidats ; c'est lui qui renseigne les candidats de province :

« Rouyer travaille pour Paris, pour la province et au besoin pour l'exportation ; hier un compatriote de Tartarin nous a télégraphié : « Prière de » dire si Michel, député des Bouches-» du-Rhône, n'est pas franc-maçon » et s'il ne se fait pas attribuer 5.000 » francs de rente sous forme de fonds » secrets ou de simple sinécure. » Rouyer a répondu : « Michel est pos-» sédé du diable, voyez le *Bulletin du* » *Grand Orient* du 17 septembre 1900; » pour le reste nous informerons. »

La Ligue de la Patrie Française fait même établir un service d'espionnage au ministère de l'intérieur ; les notes de la Patrie Française disent ceci :

» L'agent Duvivier du deuxième bureau de la guerre, qui dans l'affaire Dreyfus, mérita la reconnaissance de la Patrie, le développe et le dirige ; il a acheté pour notre compte le commissariat de police de Mortreux, nous livre jour par jour la correspondance de son maître, les secrets de la Sûreté et les projets du gouvernement. »

Telle était l'organisation de la Patrie Française et du nationalisme à la veille des élections de 1902.

Littératures

Brunetière est mort ; ses adversaires les plus ardents salueront avec respect son cercueil. Peu d'hommes cependant l'ont connu réellement, et lui-même, peut-être, n'a jamais su exactement dans quelle mesure il était sincère, dans quelle mesure il se regardait penser avec ce pli ironique qu'il a toujours eu au coin de la lèvre.

M. Paul Bourget a parlé avec ferveur de ses années de jeunesse. Mais Paul Bourget est un candide, il n'a pas deviné ce qu'il n'a pas vu.

Il y a trente ans quand Brunetière besognait quinze heures par semaine, dans une boîte à *bachot* du quartier latin, pour gagner cent cinquante francs par mois, il se promenait volontiers, en sortant de classe, avec Dastre — alors suppléant au Lycée Louis le Grand, aujourd'hui professeur en Sorbonne, — et un jeune professeur de philosophie qui était leur ami.

Tous trois arpentaient les galeries de l'Odéon en discutant *de omni re scibili* comme Pic de la Mirandole. Un jour, qu'ils parlaient de je ne sais quel problème relatif à l'histoire du XVIIe siècle, Brunetière pour convaincre le professeur de philosophie, dont les arguments étaient pressants, lui répondit de ce ton péremptoire et tranchant qu'il a toujours conservé :

— Mon ami, ce que vous dites est impossible à soutenir car il existe une lettre de Mme de Sévigné, du 15 août 1665 où il est dit en propre termes...

Et il cita de mémoire, textuellement une phrase de Mme de Sévigné, qui était en effet décisive.

Le professeur de philosophie ne trouva rien à répondre ; mais quand il eut quitté ses amis, il fut pris d'un doute ; il alla à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, compulsa les lettres de Mme de Sévigné, et ne trouva jamais la phrase que Brunetière avait citée textuellement.

Brunetière l'avait inventée pour les besoins de la cause.

Il a souvent été ainsi. A l'exemple des plus fameux avocats, il a toujours pensé que le meilleur argument était celui qui produisait le plus d'effet immédiat. Il ne défendait pas toujours une cause parce qu'elle était juste, mais il finissait toujours par croire qu'elle était juste parce qu'il la défendait.

Et quand il parla, avec une conviction si passionnée, de l'Evolution des genres, ou de la Banqueroute de la science, ou des raisons nouvelles que nous avons de croire, il ne sut jamais s'il se moquait de lui-même ou de ses auditeurs.

C'est à la fois les délices et le supplice des grands orateurs de ne jamais distinguer s'ils sont les maîtres ou les esclaves de leur parole.

Le Fils de M. Meyer

Un heureux événement domestique a valu à M. Arthur Meyer les compliments de ses confrères. Il est séant, il est courtois que ce journal y joigne les siens.

Une scène, tout à fait touchante, a marqué la naissance de la petité Jacqueline. Elle était à peine venue au monde que le directeur du *Gaulois*, rayonnant de bonheur, se précipitait dans la salle de rédaction et s'écriait, d'une voix émue :

— Messieurs, messieurs, une grande nouvelle ! J'ai une fille !

Effusions, allégresse, poignées de mains.

Si maître qu'il fut de lui-même en toutes circonstances. M. Arthur Meyer, ne put contenir ses larmes... Larmes de joie, les plus douces à verser ! Mais M. Arthur Meyer réprima vite ce mouvement de faiblesse. Il essuya ses pleurs, redressa la tête et, appelant M. Teste, il lui dit, sur le ton du commandement :

— Télégraphiez au Saint-Père !

INFORMATIONS

Un document pontifical

L'« Italia » publie la note suivante :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que Pie X, après avoir longtemps hésité, se dispose à prendre une résolution et à publier un nouveau document de grande importance sur les affaires religieuses de France. Dans ce document, dont on ne sait pas encore s'il aura la forme d'une simple lettre au cardinal Richard ou d'une encyclique, le pape exposera les motifs pour lesquels il ne peut pas accepter la nouvelle loi française, pas plus qu'il n'a accepté la séparation elle-même.

» Si nous sommes bien informés, le pape renouvellera aux catholiques ses conseils de résistance légale et

d'attitude passive sans violence. Il exhortera les fidèles à l'union et à l'obéissance envers leurs évêques et envers le Vatican. Enfin il conclura en exprimant sa pleine confiance dans la victoire de l'Eglise et dans le triomphe de la cause de Dieu ! »

Les fondations des messes

Dans le procès relatif aux « fondations de messes » pendant devant le tribunal civil de la Seine, le ministère public a donné jeudi ses conclusions.

Il s'agit en l'espèce d'un legs de 3.000 fr. fait par un éditeur de musique, M. Isely, à chacune des fabriques de Notre-Dame-des-Champs, Saint-Vincent-de-Paul et Notre-Dame-de Lorette, à charge par elles de lui faire dire des messes à perpétuité.

En septembre 1904, date du décès de M. Isely, ces fabriques avaient recueilli le droit au legs. Elles ont disparu depuis cette date : que vont devenir ces legs ?

M. le substitut Boulloche adopte l'une des trois solutions proposées par Me Delzous au nom de l'administrateur de la succession de M. Isely. Il demande qu'il soit sursis à statuer jusqu'à ce que les établissements d'assistance ou de bienfaisance indiqués par l'article 9 de la loi de séparation, comme aptes à recevoir les biens des fabriques, aient recueilli ces biens.

Il propose en outre, au tribunal, d'impartir aux intéressés un délai pour exercer contre ces établissements leur action en caducité ou en révocation.

Jugement à huitaine.

L'exposition Franco-Anglaise

L'inauguration de l'emplacement de l'Exposition franco-britannique qui doit se tenir à Londres en 1908 a eu lieu ce matin, sous les auspices du comte de Manneville, premier secrétaire de l'ambassade de France, représentant M. Cambon, absent, en présence de nombreuses notabilités. Le duc d'Argyll, en tendant, selon l'usage, la bêche au comte de Manneville, a fait remarquer la position centrale de l'exposition vers laquelle convergent cinq lignes de chemins de fer qui seront capables de transporter 80,000 personnes par heure.

Le comte de Manneville a dit qu'il était fier d'avoir été choisi pour entamer le premier le sol du lieu de l'exposition ; il a transmis au duc d'Argyll l'assurance des meilleurs souhaits de M. Cambon et de sa conviction que l'exposition matérialisera l'entente qui, la politique, il l'espère bien, s'étendra à l'industrie, au commerce et à l'art.

Le comte de Manneville a donné ensuite le premier coup de bêche, qui a été salué par trois hourras pour le succès de l'exposition.

Pour la Viticulture

La Société des viticulteurs de France, dont le président est M. Jean Dupuy, sénateur, et le Syndicat national du commerce en gros des vins et spiritueux de France, présidé par M. Mandeix, et auquel se rattachent tous les Syndicats du commerce des vins de France, viennent de fonder un comité permanent d'alliance, destiné à défendre les intérêts communs du commerce et de la viticulture, et à remédier à la crise qui atteint également ces deux branches de notre activité nationale. M. Jules Develle, ancien ministre de l'agriculture et des affaires étrangères, a bien voulu accepter la présidence de ce comité. M. Félix Liouville, avocat à la cour de Paris, secrétaire général du Syndicat national de la défense de la viticulture française, en a été nommé secrétaire général,

Aussitôt constitué, le comité a émis des vœux contre l'établissement de tout monopole, soit sur l'alcool, soit sur les pétroles, contre l'emploi des essences et éthers dans la composition des vins et liqueurs ; contre le projet de loi voté par la Chambre des députés le 13 juillet 1906, et contre toute augmentation de taxes prévues par la loi du 13 avril 1898.

Un fluide nouveau. — Curieuse Découverte

Les journaux annoncent que M. Gruhen, de Berlin, inventeur d'un appareil pour transmettre télégraphiquement l'écriture, dont l'apparition fit certain bruit il y a quelques années, croit avoir découvert l'existence d'une force naturelle que l'on ignorait jusqu'à ce jour. Il résulte de ses expériences qu'une petite baguette de bois suspendue par une corde sous un globe de verre est, sous certaines conditions, influencée par une autre baguette de métal ou de pierre, par exemple un crayon d'ardoise, qu'on approche des parois extérieures du globe, attirant l'extrémité de la baguette de bois à l'extérieur ou la repoussant, suivant les conditions atmosphériques, ce qui devrait permettre de construire un appareil entièrement nouveau pour la prédiction des changements météorologiques.

Toutes les expériences faites jusqu'à présent indiquent que chaque état atmosphérique influence à sa façon la baguette de bois et les changements sont prédits de douze à trente-six heures à l'avance. Comme la force qui influence la baguette servant aux expériences traverse le globe de verre, la théorie de l'électricité n'explique évidemment pas le phénomène.

M. Gruhen et d'autres savants continuent à étudier cette intéressante découverte.

Petites Nouvelles

La chambre criminelle de la Cour de cassation, vient de rejeter les pourvois de 6 condamnés à mort.

— M. Clemenceau président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est chargé, par décret, de l'intérim du ministère de la guerre, durant le voyage en Tunisie du général Picquart.

— Un scaphandrier de l'arsenal de Cherbourg, nommé Genty, a inventé un appareil de sauvetage pour les sous-marins.

— Un duel dont les circonstances paraissent mystérieuses, a eu lieu jeudi à Viroflay entre deux personnages ; le duel a eu lieu au revolver : un des deux duellistes, un officier, a été gravement atteint.

— On mande de Rome que le port d'Amalli a été détruit par la mer : aucun navire n'a pu entrer dans ce port.

— La grève générale des employés de chemin de fer, a éclaté en Bulgarie : les employés de chemin de fer réservistes, ont été appelés à une période d'exercice.

CHRONIQUE LOCALE

AVIS

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des Contributions Indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 14 mars 1907.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements.

Pour le service des bureaux 19 ans au moins et 25 ans au plus.

Pour le service actif 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins peuvent être nommés surnuméraires, à 18 ans, les fils des employés des Contributions Indirectes, les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ainsi que ceux classés dans les 150 premiers admissibles à l'Ecole Navale.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge, peuvent se présenter à l'examen ; mais s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge règlementaire.

Pour les postulants qui justifient de services militaires ou civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des années de service, sans pouvoir dépasser 30 ans.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des Contributions Indirectes de leur département où ils devront se faire inscrire avant le 14 janvier 1907. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen. Il en sera de même de ceux qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole Polytechnique.

CAHORS

Le parti républicain

Rougier and Co....

Dans le dernier numéro du *Réformateur* on a pu lire l'exposé complet de la doctrine du Vatel de la rue des Mathurins.

Désigné, dit-il, par M. Vival, dont nous voulons respecter les cendres, pour sauver le parti *opportuniste* — ne pas oublier que M. Vival était radical ! — il s'est jeté à l'eau comme un vrai terreneuve et il en est sorti avec Béral dans la gueule et Rey sous les bras.

C'était fait : la République était sauvée, et le parti radical et radical-socialiste, le « parti terroriste » du *Journal du Lot* était vaincu.

Arrive Bourdin avec son républicanisme gambettiste (!!!!!!!!!) et le vrai parti républicain est en selle ; la Réaction est vaincue ; vaincus au même titre ces journaux qui se nomment la *Dépêche*, le *Réveil du Lot*, l'*Union républicaine*, le hideux *Journal du Lot*.

Voilà comment l'ex-percepteur a reconstitué la République opportuniste qui en avait fait un employé des finances.

Et c'est le journal de M. Béral qui parle ainsi de fonctionnaires menacés, privés de leur liberté et de leur pain ! Quel pavé, justes cieux, quel monumental pavé !

Vous parlez de listes de proscription ; voulez-vous que nous publions ici la liste des victimes de cet opportuniste de Pech-Fumat échoué dans la boue du Panama où vous êtes allé le cueillir ?

En a-t-il assez menacé, assez brisé des fonctionnaires, votre parlementaire chéquard ?

En a-t-il assez accumulé des ruines, des désespoirs, votre porte-drapeau républicain ?

Faut-il que nous énumérions les actes de basse vengeance, de haine implacable qui ont fait de notre sénateur le plus détestable serviteur de la République jusqu'au jour où il en a été la honte ? Et M. Bourdin les a-t-il assez fait revivre, avec son préfet Rousset, les jours terroristes de l'Empire !

Experts des tabacs révoqués, cantonniers, facteurs, instituteurs déplacés, percepteurs menacés, ô Rougier !

Où est-il donc le fonctionnaire, unique fût-il, qui a été terrorisé et menacé par le parti radical et radical-socialiste auquel vous reconnaissez enfin ne pas appartenir ?

Nommez-le donc si vous l'osez et si vous le pouvez.

Ah ! oui certes, nous avons lutté ici avec enthousiasme non point pour un homme, mais pour un parti vraiment républicain et sans mélange.

Et nous avons eu avec nous, vous le savez bien, l'unanimité du parti républicain, du vieux parti républicain, de celui que Béral et Rey ont abandonné et trahi lâchement comme vous-même.

Nous avons été, malgré les trahisons, 12.000 républicains inébranlables.

Avouez-le, la *coterie* a toutes les allures d'un grand Parti.

Mais le vôtre où est-il donc ?

Où sont vos troupes ?

Le *Quercinois* vous crie à tue-tête : « Les troupes, elles sont chez moi dans la proportion des neuf dixièmes ! » C'est 11.000 soldats du Pape et des sacristies que M. Plantade, son évêque et M. Bourdin vous ont fournis.

Vous ne pouvez pas protester ; la réalité vous étreint.

Que vous reste-t-il donc comme Parti ? Deux mille républicains timides et égarés que Béral et Rey ont, eux, bel et bien terrorisés.

Ils nous reviendront, ils nous reviennent, ils sont presque tous revenus.

Vous êtes donc seul, sans parti ; c'est vous qui êtes la *Coterie*, coterie bien connue et vraiment peu fière pour se contenter de votre pavillon.

Et vous osez vous donner l'approbation posthume du vénéré Delpérier ; ah ! de grâce, n'insultez pas à cette mémoire, elle appartient tout entière à la République, elle est nôtre et vous n'avez pas le droit de la traîner dans l'odieux et dans le ridicule où vous vous complaisez.

Parti pour une aventure de pêche en eau trouble que vous pensiez profitable, vous devez trouver cruel de voir demeurer sans écho vos déclarations sournoises de républicanisme.

Vous devriez cependant savoir que la raison, le bon sens et la droiture finissent toujours par triompher.

Vos amis Béral, Rey et Bourdin n'existent point *républicainement*, à Paris comme au pays, ils sont, en effet, exorcisés par le parti républicain

Nous ne concevrons jamais ici, ineffable Rougier, que des sénateurs et des députés puissent se dire républicains lorsqu'ils ont accepté d'être les mandataires de la Réaction tout entière d'un arrondissement.

Et souvenez-vous que nous sommes au moins 12.000 à penser ainsi.

Comptez-vous donc, braves opportunistes, et dites nous combien vous êtes.... mais, plutôt, écoutez *le Quercinois* qui, malgré tout le talent culinaire de M. Rougier, se refuse à se laisser manger à sa sauce trop épaisse.

Mise au Point

ET FÉLICITATIONS

Pourquoi faut-il rectifier les dires du *Réformateur ?*

Non. Il ne résulte pas de nos explications réciproques que l'armée libérale, *dans une évolution loyale et sincère* ait aidé *le gros du parti républicain.*

Non, mille fois non.

Vous aurez beau torturer votre esprit, appeler à votre secours les ressources d'imaginations fertiles, il n'en reste pas moins, que c'est vous, *Réformateur*, qui avez *une première fois*, **évolué vers nous**, croyant à notre victoire, et qu'une seconde fois, vous avez essayé d'évoluer vers le Pouvoir en flattant, en louangeant ceux là même, que nous avions combattus.

Quant au *gros du parti républicain*, il faudrait dire (*radical*), que vous avez amené dans notre camp, n'en parlons pas, cela vaudra mieux. L'énumération serait pour vous **désastreuse**.

Et maintenant, s'il vous plaît de reprendre votre ancienne place dans le Bloc, faites-le ! Mais n'essayez d'entraîner dans votre fuite et dans votre désertion nouvelle que **ceux** qui se sont récemment attachés à votre fortune, *ceux* que vous appelez triomphalement *le gros du parti républicain*. Nous vous les laissons.

Le reste nous appartient.

***

Dans les 146 Députés qui ont voté contre le nouveau projet de loi Briand sur la séparation nous relevons le nom de notre sympathique représentant M. Munin-Bourdin.

Nous le félicitons derechef pour son attitude si nette et si loyale.

Les preuves de tolérance que s'ingénie à trouver le *Réformateur* dans la loi nouvelle n'ont pas semblé bien péremptoires au vaillant député du Lot.

« *On sent bien qu'il ne veut violenter* « *aucune conscience, entraver aucune* « *liberté* » s'écrie *l'Indépendant* de ce journal en parlant du deuxième projet Briand. « *et il est bien difficile de dé-* « *couvrir les raisons qui incitent le* « *pape à repousser, sans discussion,* « *des textes de lois que la majorité du* « *clergé français acceptait en princi-* « *pe.....*

Suivent, bien entendu, les félicitations hebdomadaires au ministère et à M. Briand.

Eh bien, non, M. Munin-Bourdin n'a pas *senti* tout cela, et il a repoussé, dédaigneusement le projet.

Notre député a parfaitement compris le but du gouvernement, malgré qu'on l'ait caché sous les fleurs d'une belle rhétorique.

Il a vu clair dans le jeu de Briand et s'est vite aperçu que sous les fleurs, on étouffait la victime, c'est-à-dire la religion.

Il l'a défendu, c'était son devoir.

Bravo !

Le Quercinois

Sans commentaires, n'est-ce pas, M. Rougier ? Et salut, paix et bénédiction à votre si petite *côterie !*

Le Journal du Lot

M. MUNIN-BOURDIN

AU VATICAN

Un bruit court avec persistance dont nous nous faisons l'écho avec la plus grande réserve.

Un grand nombre de malheureux curés de nos campagnes sont effrayés à la pensée que le Pape, demeurant intransigeant, ordonnera de plus fort la révolte contre la loi, les obligera à ne plus célébrer le culte et les privera de pain.

L'évêque de Cahors obéissant passivement au pontife de l'Etranger, les malheureux desservants viennent de faire, assure-t-on, une démarche auprès de M. Bourdin et l'ont prié de porter très discrètement leurs doléances au St-Siège.

M. Munin-Bourdin aurait promis de partir pour Rome au premier jour et dans le plus strict incognito.

Le député provisoire de Cahors va donc entreprendre le voyage *ad limina* qu'il avait différé après son élection et qui, en avril dernier, avait été annoncé à tous les pénitents, dans les confessionnaux du diocèse.

Mais M. Munin-Bourdin ne craint-il pas de prendre la tête d'un chisme ?

LUI

Autour de la conférence

Les journaux régionaux et locaux ont, pour la plupart, donné leur appréciation sur la conférence maçonnique de dimanche.

Les journaux républicains sont tous franchement élogieux et pour le conférencier et pour la conférence.

Les journaux d'opposition, naturellement, se montrent moins élogieux : mais il faut leur rendre cette justice qu'ils reconnaissent le talent considérable de l'orateur M. Morin.

C'est bien quelque chose, car à entendre le *Quercinois*, la conférence n'aurait, auprès du public, obtenu qu'un succès relatif.

Nous ne parlerons pas des appréciations, des réflexions, voire des insinuations que le vieux *Républicain du Lot* commet de-ci de-là au cours de son compte-rendu qu'il a fait le plus ironiquement possible : les attaques franches, comme celles du *Quercinois* sont, à tout prendre, préférables.

Au fond, la conférence de dimanche a laissé une désagréable impression à nos adversaires ; ceux-ci ne s'attendaient peut-être pas à la faveur immense dont le public a accueilli la bonne parole maçonnique du Franc-Maçon Morin.

Peut-être espéraient-ils voir le public cadurcien faire taire par d'immenses huées le vaillant orateur du Grand-Orient.

Si c'était là en effet leur espoir, ils peuvent constater l'importance de leur désillusion.

Le public a été chaleureux jusqu'au bout et dans ses acclamations en faveur du Conférencier et dans ses protestations contre les interrupteurs.

Cela importe peu, il est vrai, au *Quercinois* pour qui blocards, Francs-Maçons seront toujours les ennemis mais ça a déplu certainement au *Républicain du Lot* qui oublie trop peut-être que chez lui la Franc-Maçonnerie logea longtemps.

Mais le *Républicain* rajeunit, et le petit-fils de M. Brassac ne pense pas pas comme les vieux.

LOUIS BONNET.

MAIRIE DE CAHORS

AVIS

L'adjudication pour l'enlèvement des boues et immondices, n'ayant pas donné de résultats, les personnes qui voudraient se charger de l'enlèvement des immondices par sections, sont priées d'adresser leurs propositions à M. le Maire avant le 15 janvier à midi.

La délimitation des sections et les autres conditions resteront les mêmes que celles indiquées au cahier des charges.

A la Prefecture

M. Chapron, le nouveau préfet du Lot est arrivé vendredi soir à Cahors.

Il a pris aujourd'hui, samedi, possession de son poste.

Nons renouvelons à M. Chapron nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Pour les pauvres

M. Gélinet, ancien préfet du Lot a fait parvenir au moment de son départ, à M. le Maire de Cahors une somme de 100 francs pour être versée au Bureau de Bienfaisance de notre ville.

Nous ne saurions trop remercier M. Gélinet de sa sollicitude envers les malheureux, et nous le félicitons sincèrement de cette leçon qu'il vient de donner à son prédécesseur, le millionnaire, mais pingre Héli-Devals.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Section de Cahors

La prochaine réunion générale aura lieu le dimanche 6 janvier 1907 à 10 h. du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Demandes d'admissions ;
Communications du Comité Central ;
Affaires diverses ;
Election du Bureau.

Le Président,
DOSMANN.

Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 5 janvier 1907, à 8 heures 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli.)

Ordre du jour :

Election d'un Président.
Questions diverses.

Société Agricole du Lot

Séance du 3 janvier 1907

Présidence de M. le Dr E. Rey, Président de la Société.

Etaient présents : MM. Dr Rey, Delbreil, Dr Aymard, Dr Delvit, Combes (de Vire), Gaven, Dalet, Pagès, Denègre, Quercy, Marmiesse, Cazaly, Vinel (d'Arbouys), Fournié (de Sals), Berbié, Mourguès (d'Albas), Dols, Rigal-Peyrot, Cagnac, Cahier.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

MM. le Dr Bénech, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, Planacassagne, Trésorier Payeur général à Chateauroux, Cubaynes, propriétaire au Montat, Chapt-Aladel, propriétaire à Anglars-Juillac, Guingal, propriétaire à Puy-l'Evêque, présentés à la dernière séance, sont élus au scrutin secret membres de la société.

MM. P. Delcaillau, propriétaire à Touzac et Maratuech, propriétaire à Lacapelle-Cabanac demandent à faire partie de la société.

Conformément au règlement, ces admissions sont renvoyées à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la discussion du programme du concours du 1er février.

A ce sujet, M. le Président donne connaissance des démarches qu'il a faites auprès de M. le Ministre de l'Agriculture pour obtenir, comme les années précédentes une subvention spéciale.

Il rappelle que par suite du don de M. Devès plusieurs modifications ont été apportées à ce programme et qu'une catégorie pour les vaches, avec deux primes, a été créée ; sur sa proposition, le programme est adopté avec les modifications apportées en 1905.

M. le Président rappelle que, sur la proposition de plusieurs membres, la Société a décidé de mettre à la disposition de l'Administration des Tabacs, des médailles destinées à être décernées aux meilleurs planteurs.

Il propose de donner deux médailles d'argent et trois de bronze au contrôle de Cahors et une médaille d'argent et deux de bronze à celui de Souillac.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président annonce ensuite qu'un cours d'agriculture sera créé au Lycée de Cahors.

Sur la proposition de divers membres, l'assemblée nomme une commission d'examiner le rapport du groupe viticole de la Chambre des députés concernant les vœux de la viticulture.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Dr Delvit, Combes (de Vire), Denègre, Fournier (de Sals), Cahier, Cagnac, Pagès, Quercy, Pélissié.

M. le Président invite l'assemblée à procéder au renouvellement du bureau et des commissions pour 1907.

M. le Préfet du Lot est proclamé Président d'honneur et M. le Maire de Cahors, vice-président d'honneur.

Sont élus : bureau : Président M. le Dr E. Rey ; vice-présidents : MM. Delbreil et Brugalières.

Commission d'administration : MM. Rodes, Dalet, G. Martin, Cambornac, Pagès.

Commission d'agriculture : MM. Rodes, Carrié, Combes (de Vire), Deltil, Vinel (d'Arbouys), Dalet, Delbru, Pagès, Laporte.

Commission d'industrie : MM. Cahier, E. Martin, Cubaynes, Bach.

Commission de rédaction : MM. Bergon, Brassac, Delpérier, Coueslant, Girma.

Foire du 3 janvier 1907

Les cours des bestiaux et de divers denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos : attelages, de 500 à 950 fr. la paire.

Porcs gras de 60 à 62 fr. les 50 kilos poids vif. Poulets de 15 à 20 fr. pièce : moutons gras 0,70 le kilo ; agneaux de 0,75 à 0,80 le kilo : brebis d'élevage de 26 à 32 fr. la pièce Blé en vente : 120 hectolitres, vendus 100 ; prix moyen, 18 fr. l'hectolitre.

Maïs en vente, 90 hectolitres : vendus 89 : prix moyen 15 fr. l'hectolitre. Pommes de terre 4 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasse 0.70 le demi-kilo. Poulets 0,80 ; dindes 0,40 ; lièvres 1 fr. ; lapins de garenne, 2 fr. la pièce. Œufs de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 la douzaine ; oies grasses de 1 fr 05 à 1 fr. 10 le 1/2 kilo, canards gras, de 1 fr. à 1 fr. 05 le 1/2 kilo.

Truffes de 12 à 15 fr. le 1/2 kilo.

Foies gras de 2,75 à 3 fr. 25 le demi-kilo.

Théâtre de Cahors

On nous annonce pour la semaine prochaine une représentation du

DUEL

l'énorme succès actuel de la Comédie-Française.

La triomphale réussite de la pièce de M. H. Lavedan nous dispense de tout commentaire. On sait que la Comédie-Française n'a pa connu, depuis plus de trente ans, de succès comparable à celui du *Duel*.

L'impresario BARET nous promet une interprétation de choix.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 6 JANVIER 1907

Allées Fénelon, de 3 heures à 4 heures

Allégro Militaire	Sellenik
La Grande Duchesse (Ouv.)	Douard
Rêve de Printemps (Mazurka)	Dessaux
La Violette Bleue	Guug'g
Lettre d'Amour (Polka)	Zichrer

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 Décembre au 5 Janvier

Naissances

Bousquet Odette-Marguerite, à la Maternité.
Fourestié Marie-Simone, place Clément-Marot, 3.
Robert Jacques-René-Joseph, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Bouzerand Léon, rue Nationale, 31.

Publications de Mariages

Moinaud Georges, matelot au 4e dépôt des équipages de la flotte et Verdié Zénaïs, s. p.
Baricombe Théophile-Eugène, employé et Alibert Louise-Sara-Thérèse, robeuse.

Décès

Lomthe Victorine, fille de service, 61 ans, célibataire, Hospice.
Delpech Pierre, cordonnier, 75 ans, célibataire, Hospice.
Combarieu Jean, sous-officier d'artillerie en retraite, 71 ans, rue Brives, 20.
Tinel Charles, employé de Préfecture en retraite, 42 ans, rue de l'Université, 4.
Bru Marie-Anne-Denise, s. p., 48 ans. veuve Conte, rue Barry, (St-Georges).
Gavins Antoine, cultivateur, 81 ans, Hospice.
Cammas Marie, s. p., veuve Rollès, 85 ans, rue du Château du Roi. 10.
Rougié Vincent, cordonnier, 58 ans, Hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 janvier, 1 h. 46 s.

Mouvement Préfectoral

Un mouvement préfectoral paraîtra dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Maire révoqué

M. Oudet, maire de Ecurat a été révoqué pour avoir replacé les crucifix dans les écoles de sa commune.

Le duel mystérieux

L'état de santé du lieutenant de Spitzer blessé dans le duel mystérieux de Viroflay est satisfaisant.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 janvier, 8 h. 56 m.

Le duel de Viroflay

L'état du lieutenant Spitezer était hier soir plus grave. Ses témoins dans ce duel étaient les lieutenants Mandre et Niel du 3e cuirassiers.

Ambassade

M. Crozier, ministre de France en Danemark, remplacera M. Revoseaux à l'ambassade de Vienne.

Au Maroc

Une dépêche de Tanger annonce que la fusillade a été entendue dans la région du Zinat. Raisouli a ordonné le massacre des juifs d'Azila avant la reddition de la ville.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Arcambal

Le comité radical d'Arcambal donne du souci à un journal de Cahors, le « Réformateur ».

Ce comité semble le gêner, ou plutôt semble gêner les amis de ce journal ; mais ce journal et ses amis fermes républicains sans doute ont la critique trop facile pour qu'elle soit sérieuse.

C'est ainsi que nous lisons dans le long article qui est consacré au comité radical les lignes suivantes : « Que ces messieurs (les membres du comité) sachent donc que la mairie n'est pas faite pour des réunions privées et que tout citoyen a le droit d'y rentrer et nous les prions à l'avenir de choisir un autre local. »

Glissons sur l'injonction qui est faite d'avoir à choisir un autre local, car nous ne voulons relever qu'un point : que nos ennemis sachent à leur tour que la salle de la mairie appartient à tout le monde et que ce n'est qu'un droit dont les membres du comité ont profité en l'occupant pour leur réunion, comme ils l'occuperont encore s'il le faut, pour d'autres réunions.

Le maire a absolument le droit d'ouvrir la salle pour les réunions des sociétés, comités, etc.

C'est tout ce qu'il y a dire au sujet des attaques contre le comité vraiment radical et jamais à la dévotion de la réaction, car ce comité méprisant les injures les laisse pour compte à qui les a lancées.

Le Comité.

Calvignac

Fête Laïque. — Dimanche dernier, a eu lieu à la salle de la mairie, la réunion de la Jeunesse Laïque.

Une conférence a été faite par M. Delrieu sur l'idée laïque ; nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir l'insérer ; qu'il suffise de dire que le nombreux auditoire qui l'écoutait a fait à M. Delrieu le plus chaleureux accueil. On voyait que citoyens et citoyennes ne voulaient être assujettis à aucun dogme, qu'ils voulaient être libres, aussi c'est par un tonnerre d'applaudissements qu'a été accueillie la péroraison de cette conférence.

Nous félicitons M. Delrieu du succès remporté.

A la sortie la Jeunesse Laïque, drapeau et musique en tête, a fait le tour de la commune chantant l'Internationale et l'Anticléricale : nos cléricaux étaient terrés chez eux.

Un banquet a réuni la Jeunesse Laïque et les membres honoraires : les chansons et un bal de nuit ont égayé cette fête Laïque et Républicaine.

St-Pantaléon

La question du cimetière et l'imposition extraordinaire. — L'ancienne municipalité considérant que le cimetière ne répondait pas aux exigences actuelles et qu'au point de vue de la salubrité publique il laissait beaucoup à désirer, décida de demander à l'autorité de procéder à sa translation.

L'administration préfectorale saisie de cette question, s'empressa de la soumettre au Conseil d'hygiène de notre arrondissement.

Ce Conseil estima, qu'avant de prendre toute décision, il était utile de désigner un de ses membres ayant mission de se rendre sur les lieux afin de constater, de visu, si la demande formulée par le Conseil municipal était bien fondée.

M. le docteur Clary fut désigné à cet effet.

Dans la séance du 3 décembre 1901 M. Clary donna, au Conseil, lecture de son rapport dont les conclusions étaient les suivantes :

« Je ferai remarquer (dit M. Clary) « que le cimetière actuel dont le terrain « surélevé enclave en partie l'église est « entouré de maisons et placé dans des « conditions d'hygiène et de salubrité « les plus défectueuses. Les eaux de pluie « qui lavent les cadavres pourraient, en « effet, se répandre dans les rues du vil- « lage et par leurs infiltrations contami- « ner les eaux. En outre toutes les « municipalités qui se sont succédées « dans cette commune ont affirmé la ne- « cessité de remplacer ce cimetière qui « ne se trouve pas dans les conditions « légales. Aussi, je suis d'avis de désaf- « fecter le cimetière actuel et d'en créer « un nouveau en dehors du village.

» Les membres du Conseil se rangent « à cette opinion et donnent un avis fa- « vorable au projet de transférement « du cimetière de St-Pantaléon. »

A la suite de cette décision, M. le Préfet du Lot ayant fait les diligences nécessaires, une loi fut votée autorisant notre commune à s'imposer extraordinairement pour une période de trois ans. La dite imposition devait servir à payer les frais de translation du cimetière.

L'administration supérieure, estimant que si la loi recevait son plein effet, il en résulterait de très graves inconvéniants et que, de ce fait, nos impôts seraient considérablement surchargés, crut de son devoir d'indiquer à notre maire la solution qui lui paraissait la plus équitable.

Dans ce but, M. le Préfet engageait vivement notre premier magistrat à faire voter par son conseil : 1° un emprunt à une caisse publique remboursable en 30 annuités et 2° à créer les ressources nécessaires pour solder cet emprunt.

Ces louables propositions, ayant été soumises à nos édiles, furent repoussées à l'unanimité et il ne se trouva pas un seul conseiller pour prendre la parole et défendre les intérêts des contribuables.

Quand le proconsul a parlé, ses séides n'ont qu'à s'incliner : devant cette fin de non recevoir et voyant que ses sages conseils n'avaient pas été écoutés, M. le Préfet du Lot fut mis dans l'obligation de faire exécuter la loi

Voilà pourquoi nos impôts vont être surchargés pendant une période de 3 ans et cela, nous le devons uniquement à nos édiles qui auraient pu, en atténuer dans la mesure du possible les lourdes charges qui pèsent sur leurs concitoyens.

Aussi, chers compatriotes vous pouvez, avec nous, leur adresser de chaleureux remerciements pour le joli cadeau qu'ils ont bien voulu nous octroyer.

P. S. — Si nous avons tenu à faire l'historique de la translation du cimetière, c'est pour que chacun puisse se prononcer, en connaissance de cause, sur la moralité qui se dégage de cette affaire.

Pescadoires

Dimanche dernier nous avons commencé à parler des routes de la commune, puisque nous voilà sur ce chapitre, nous pouvons bien continuer, d'autant plus que la question n'est pas complètement vidée et que nous n'achèverons pas de la vider aujourd'hui.

Lorsque quelque touriste égaré dans notre commune déambule paisiblement à travers nos routes, il est à juste titre frappé de voir le manvais état de ces soi-disant chemins. L'empierrement est complètement usé et se trouve généralement en contrebas des banquettes et dans beaucoup d'endroits le fossé est au dessus de cette dernière. Si ce touriste complétement ahuri de cet état des choses demande à un habitant à qui est le champ avoisinant le fossé presque comblé, c'est toujours la même réponse : Ce champ est à M. le Maire, celui-ci à M. X. ancien maire etc.,etc.

Oui, chez nous le bon exemple part toujours d'en haut, ou de ceux qui ont occupé la première place : car si le fossé est complètement comblé, c'est la faute, la très grande faute du propriétaire riverain.

Est-ce qu'un maire qui se respecte, et Dieu sait si l'on se respecte chez nous, s'abaisse à enlever ou à faire enlever la terre qui a roulé par sa faute ou celle des siens dans le fossé bordant son champ? Mais alors ce ne serait pas la peine d'être le chef devant qui tout doit s'incliner.

On est en droit de se demander si aussitôt que la pierre est portée, il ne serait pas préférable pour la commune de la faire étendre, et non de la laisser éterniser sur les accotements et de ce fait la voir peu à peu disparaitre dans les fossés ou les champs voisins.

Allons, M. le Maire, prenez un peu plus de soin des intérets de la commune et tout ira un peu mieux.

Esclauzels

La Séparation n'est certes pas faite pour calmer notre pasteur !

Bien qu'avant il ne fut pas la douceur angélique même, à l'égard de ceux qu'il appelle les sectaires, aujourd'hui il renchérit fortement.

Ses prônes sont tous sur le même thème : Contre les ennemis des prêtres, pour les chers pasteurs des âmes !

Oh ! c'est que ça lui est sensible à notre cher homme de voir le pouvoir lui échapper et de constater que lui et ses pareils doivent se résigner à être, à faire, à vivre comme tout le monde

Adieu les prébendes, les faveurs, les prévilèges : adieu la bonne galette qui permet de vivre grassement sans rien faire...

Aussi quels accents retentissent du haut de la chaire de notre petite église contre ces francs-maçons, ces mauvais journaux, ces radicaux, etc., etc.

Oh ! comme le *Journal du Lot* est bien traité.

Qu'importe ! la presse républicaine continue son œuvre d'épuration et de salubrité sociale et d'affranchissement des peuples.

Les prêtres doivent se résigner : s'ils ne le font pas c'est qu'ils sont mauvais chrétiens : qu'ils apprennent et qu'ils écoutent le parole du Chrst lui-même : mais va-t-en voir si j'y suis ? car Christ recommande tout le contraire de ce que font les prêtres. Ainsi soit-il.

Un passant

Arrondissement de Figeac

Puybrun

L'emplacement habituel. — Dans les communes voisines existe, en un endroit très fréquenté, en général autour de la Mairie ou de l'église, un emplacement *grillagé* où sont affichés le *Journal officiel* et autres communications officielles. A Puybrun, (ce qui est peu étonnant d'ailleurs), il n'en est pas ainsi. Notre omnipotent ne juge pas utile de protéger ces papiers sans importance et le premier gamin venu ou, toute personne mal intentionnée peuvent à loisir les disperser au gré du vent. Il nous est même arrivé de voir l'un des admirables discours dont la Chambre vota l'affichage séparé en deux tronçons collés à une centaine de mètres l'un de l'autre. En revanche, nous n'avons encore rien vu concernant la loi d'assistance aux vieillards infirmes et incurables ; peut-être, après tout M. le Maire estime-t-il qu'elle ne nous intéresse guère, de même que les réunions du Conseil Municipal qui ne sont jamais annoncées et dont on n'affiche pas le compte rendu.

Ce sans-gêne ne nous étonne guère : M. le Maire a, jusqu'ici à lui tout seul *fait la loi* : si les contribuables tiennent à prendre connaissance de ce qui les concerne, tant pis pour eux, qu'ils s'en passent. Nous rappellerons cependant à M. le Maire, à qui sa mémoire capricieuse fait souvent défaut que ces doléances sont déjà arrivées à ses oreilles.

Nous demandons un emplacement, et un emplacement grillagé où nous pourons lire tout ce qui doit nous être communiqué officiellement ; de cette façon tout le monde sera prévenu, les adversaires de M. le Maire aussi bien que ses amis qu'il ne l'oublie pas : nous saurions le lui rappeler, et nous l'obtiendrons !

Un groupe de contribuables.

Cajarc

Si notre honorable conseiller général excelle à gouverner les affaires de l'arrondissement, il a la main plutôt malheureuse dès qu'il s'occupe des affaires locales de Cajarc.

Sa dernière note a mis en joie tout le camp réactionnaire sans exception. Espérons tout de même que cette joie sera de courte durée, car M. Larnaudie aura le bon esprit de ne pas mettre une entrave à la rapide construction d'une maison d'école. Qu'il s'en rapporte d'ailleurs sur ce point aux seuls bons conseils de son confrère de Cajarc. C'est tout ce que le parti républicain désire de lui pour le moment.

P.

Figeac

Etat Civil du mois de décembre. — Naissances : Fernand Rouquette, Julia Niaucel, Lucienne-Madeleine Vaysse, Lucie Lagarrigue, Renée-Andrée-Eugénie Parot, Jeanne-Antoinette Vaysse, Léon Bergon, Henriette Castagné, Antonia Falret, Marguerite-Anasthasie-Irma Cusson, Marie-Yvonne-Lucienne Pons.

Mariages : Jean-Jules Bories, commis principal des contributions indirectes, délégué en mission dans l'Indo-Chine, et Marie-Isabelle Ducros, sans profession ; Louis-Jean Lacaze, sabotier, et Juliette-Rose Cousi, marchande ; Jules-Léon-Louis Martigoute, et Lucie-Antoinette Caussanel, sans profession.

Décès : Joséphine Léandre, sans profession, 69 ans, à l'hospice : Louis Bouzou, cultivateur, 69 ans, au Ségala : Marie Saul, sans profession, 77 ans, à l'hospice : Berthe Trémoulet, 5 mois, au Pont du Gua : Jeanne Lagarrigue, ancienne domestique, 70 ans, rue du Refuge : Louise-Jeanne Boutaric, dite Louisa, sans profession, 47 ans, à Bataillé : Antonin-Georges-André Niaucel, 1 an, rue Guyot : Frank-Amédée Rabanel, 1 mois, à Fumat : Raymond-Louis-Germain Auric, 10 mois, rue Baduel : Louis Bladviel, cultivateur, 78 ans, boulevard Labernade : Marie-Cazelles-Jeanne Alhier, veuve Pastré, 74 ans, place Carnot : Marie-Hélène Fiches, sans profession, 22 ans, impasse du Cayla : Alexis Vaissières, coutelier, 74 ans, à Croix-Blanche : Marguerite-Anasthasie Irma Cusson, Pont-du-Pin : Jean-Joseph Montagne, cultivateur, 76 ans, à l'hospice : Pierre Pouilhes, sans profession, 53 ans, Port-du-Pin : Emile Larnaudie, cultivateur, 56 ans, à l'hospice : Léonie Génot, veuve Cavarroc, 45 ans, rue du Pin : inconnue retirée morte dans la rivière du Célé, paraissant âgée de 2 jours.

Carayac

M. Ausset, maire de Carayac, a été nommé délégué administratif à l'effet de concourir à la formation de la liste électorale de 1907, dans la commune de Gréalou.

Aynac

(Oh ce n'est pas Monsieur le curé). — Sous le voile de l'anonymat, et la signature Y, certain correspondant de la *Défense*, dans un article de dimanche dernier, a bien voulu, avec une ironie parfois un peu rageuse, s'intéresser à ma modeste personne, et en me donnant une leçon de politique, il a voulu sans doute me l'échanger contre une leçon de politesse ; « car il n'est pas poli le Monsieur »

— Oh ! ce n'est pas Monsieur le curé, car il a déclaré le 1er janvier à ses ouailles, la main sur la conscience, qu'il n'avait jamais inspiré un article de journal, et qu'il n'avait jamais été un prêtre de parti, sauf pourtant dans des circonstances, où les évènements l'avaient forcé d'agir (*sic*).

— Brave cœur va !... Nous connaissons depuis longtemps votre désintéressement et vos aspirations, et nous savons aussi que vous n'auriez pas le courage de poser votre nom au bas d'un article quelconque, et ce n'est pas vous j'espère qui dans la *Défense* de dimanche dernier, auriez signé Y et auriez eu l'habileté de me suggérer l'idée de poser à ma culotte des boutons de commissaire et me faire élever une statue en chocolat pour le bon plaisir des gamins !

— Fichtre ! l'idée n'est point banale, elle n'est pas à dédaigner par le temps qui court, si l'on se trouve sans ressources, on s'intéresse à l'avenir !.. puis paraît-il, assez bonne rétribution ; droit à une pension de retraite, que par son travail, l'on s'efforcerait naturellement de gagner, ne fût-ce simplement que pour le bon plaisir de verbaliser, surtout en des endroits où l'on a jusqu'ici négligé de le faire. Tout ceci n'est-ce pas, est d'une assez belle perspective... J'y songerai pour mes vieux jours.

— Il est vrai que la pauvreté n'est pas un crime, Dieu ne la défend pas !... Il aurait même dit : Il y aura toujours des pauvres parmi vous... Mais l'orgueil et la colère, la calomnie sont des péchés capitaux, qu'il punit dites-vous des flammes éternelles.

— O douceurs évangéliques, que vous êtes à Aynac mal goûtées par vos représentants. Du haut des chaires dites de vérité, transformées depuis longtemps en tribune politique, ne jaillissent que colère et vengeance, mensonges et médisance...

Ainsi à Aynac qui n'a gardé le souvenir des épithètes malveillantes adressées depuis les élections municipales au parti républicain ; que n'a-t-on essayé pour démolir la Gueuse ! a-t-on négligé, afin d'influencer les ouailles, de prédire la chute certaine de ce gouvernement sectaire !... erreur qui est restée pour compte : le parti républicain est sorti plus que jamais grandi de toutes les épreuves.

— Qui ne se rappelle encore les excitations à la résistance au moment de l'inventaire, et chacun se souvient aussi de la manière dont celui-ci fut résolu !...

Et puis pourquoi, M. le curé, n'avez-vous crié à la spoliation des biens d'église !.. il est vrai paraît-il que notre église est vide et cependant aucun cambrioleur n'a été signalé.

Que n'avez-vous annoncé pour le 11 décembre la fermeture des églises ? cependant les églises n'ont pas été fermées ; et vous osez encore crier à la persécution parcequ'on vous oblige à vous soumettre aux lois des citoyens français.

Vous avez cependant vous-même annoncé ce matin que rien ne sera changé à l'exercice du culte moyennant conditions... car il y a des conditions, mais vous savez dites-vous, que tout le monde voudra être catholique, ce qui signifie que pour être catholique il faut fouiller dans le gousset et que pour avoir la foi il faut se l'acheter. Sinon, vous avez dites-vous, des ordres que vous devez tenir secrets, mais que vous saurez mettre à exécution si ces conditions ne sont pas exactement remplies ! Merci, nous voilà avertis. Et vous vous défendrez, encore, avec vos larmes de crocodile que les prêtres ne sont pas des agents au service de l'étranger et qu'ils n'ont jamais été des prêtres de parti !

Quel bluff !

Léon CADIERGUES

A M. le Comte de Toulouse-Lautrec

Dans la *Défense* du 23 courant, vous voulez paraître ironique : hélas, vous y êtes ridicule.

Il serait superflu de me gêner, puisque je ne suis déjà plus votre « cher » Dur à cuire. Eh quoi ! vous reniez votre filleul, ceci n'est pas bien beau !

Vous qualifiez mes affirmations et celles de mon ami Cadiergues de « fantaisistes » et vous leur opposez des contrevérités qui révoltent tout bon sens, et que les lecteurs comprendront et sauront apprécier. Quant à moi je laisse à l'opinion publique le soin de juger mes écrits et j'en accepte la responsabilité.

Vous voulez être mécnant, mais hélas ! les « grands seigneurs » ne sont plus en vogue, les privilèges ne sont plus de saison, et votre rage n'effraye personne. Vos écrits aussi méchants soient-ils nous font pouffer de rire.

Sont-ils si à plaindre que ça, citoyen Toulouse, ces séminaristes, ces évêques et ces curés qui dites-vous sont expulsés de chez eux. S'ils s'étaient soumis à la loi, on les aurait bien laissé ; mais ils préfèrent obéir au Pape, à un étranger, qu'au gouvernement de leur patrie. Si on les expulse des appartements qui appartiennent à l'Etat et aux communes, ils l'ont bien cherché puisqu'ils se font les fonctionnaires de l'étranger. Puisqu'ils n'ont que ce qu'ils ont voulu, il n'y a là que demi mal.

Souffrirez-vous, sire Bertrand que je vienne gouverner chez vous !

Enfin libre à vous de plaindre ces pauvres curés, moi je les plains aussi mais à ma façon car s'ils s'étaient formés en association conformément à la loi pour leur organisation matérielle ne laissant au Pape que le gouvernement spirituel, leur position n'eut pas été à mon avis plus précaire.....

Ils s'en apercevront probablement, mais il sera trop tard.

GALY DUR A CUIRE.

Livernon

Malgré un temps très mauvais la foire de Livernon a été assez belle.

Dans la matinée les routes étaient couvertes de verglas ; mais dans la soirée la température s'est radoucie et a permis aux habitants des communes voisines de se rendre à la foire.

Quelques transactions ont été faites sur les marchés des bœufs et des brebis,

La volaille s'est vendue 0,60 la livre.

Œufs, 1.20 la douzaine.

Grives, 0.40 la pièce.

Lièvres, 0.75 à 0.90 la livre.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Postes et télégraphes. — Par arrêté en date du 29 décembre 1906, la médaille d'honneur de bronze des postes et télégraphes, a été décernée à M. Laborie Jean, facteur surveillant des lignes télégraphiques à Gourdon.

Nous adressons nos plus vives félicitations à cet excellent agent.

Alvignac

A l'occasion du nouvel an et de l'installation de M. Chapron, préfet à Cahors, les membres du comité radical d'Alvignac lui ont envoyé la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

» A l'occasion de votre récente nomination dans notre département, les membres du comité radical d'Alvignac, ont l'honneur de vous adresser leurs vœux de nouvel an, leurs meilleurs souhaits de cordiale bienvenue et l'expression de leur plus grand attachement au gouvernement de la République démocratique que vous représentez.

» Alvignac, le 2 janvier 1907.

» Pour le comité :

» *Le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, le Secrétaire,*

VERMES, BREL, FERRAUDET, CHABRIÉ, DARNIS.

ACCOUCHEMENT

Mme Ponchant

Labeuvrière, par Lapugnoy (P. de C.) 19 Août 1904.— "J'eus un accouchement fort difficile et ne pus nourrir moi-même mon enfant. C'est à grand'peine que je me tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte. Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'Emulsion Scott, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au monde, sans la moindre difficulté cette fois, une charmante petite fille qui elle-même est très bien portante". Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède,

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque: "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Souillac

Récompense honorifique. — Nous sommes heureux de mentionner que M. Laborie Pierre, courrier auxiliaire des postes à Souillac, vient de recevoir du ministre des postes et télégraphes, une médaille d'honneur de bronze.

Félicitations.

Chez nos Voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Arbre de Noël

Dimanche 31 décembre 1906, l'école libre congréganiste a célébré sa fête dite de l'arbre de Noël.

Peu de monde, mais en revanche monde choisi. On nous affirme que la plupart des candidats « Républicains ou aspirants aux décorations » voire même le correspondant d'une grande feuille régionale radicale-socialiste avaient tenu à rehausser par leur présence cette manifestation toute cléricale ; nous osons croire qu'à l'occasion les républicains se souviendront et qu'ils renverront à leurs travaux ces pseudo républicains qui s'affublent de ce titre mais qui le tiennent dans leur poche lorsque la Réaction les appelle pour célébrer une fête contraire à nos institutions.

LE FURET.

HAUTEFAGE

Obsèques civiles. — Mardi, 1er janvier, à 10 heures du matin, ont eu lieu dans notre petite commune les obsèques civiles d'Antoinette Crayssac, épouse Plagne.

Cette manifestation laïque, due à l'intolérance cléricale, avait cependant attiré beaucoup de monde.

Remarqué dans le cortège MM. Dané maire, Maurel adjoint, accompagnés des membres du conseil municipal presque en entier, M. Richard, instituteur à Prespech, etc., etc.

Le jeune groupe de Libre-Pensée d'Hautefage-Ouradou au complet, avait tenu à accompagner à sa dernière demeure cette femme de bien. Au cimetière, M. Laffitte, délégué par le groupe, a prononcé d'une voix étreinte par l'émotion un émouvant discours.

Puissent les marques de sympathies témoignées en cette circonstance être un adoucissement aux maux causés par la douleur qui frappe cette honorable famille ; nous nous faisons l'interprète de tous les libres penseurs en la priant de vouloir bien accepter nos sincères compliments de condoléance.

***

Jusqu'ici la majorité des fidèles de notre commune étaient convaincus que la tolérance et la charité chrétienne étaient les vertus préférées du catholicisme ; par la manifestation qui vient de se produire, il y en a beaucoup qui sont désabusés et qui comprennent que ces deux mots ne sont qu'un décorum dont le clergé s'est emparé pour amener à lui les bons gogos.

Nous espérons que dans un avenir très proche le bon public reconnaîtra l'erreur où l'avaient plongé petit à petit les cléricaux et que se basant sur la science et la Raison il se dégagera de tous ses préjugés et viendra grossir les rangs de notre jeune groupe de Libre-Pensée ; c'est tout ce que nous souhaitons.

Les Pilules Suisses ont guéri souvent, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de **constipation, migraines, maux d'estomac.** 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.

A VENDRE

UN MATÉRIEL DECAUVILLE

en parfait état

comprenant voie de 0m50, courbes et croisements, et vagonnets

S'adresser au bureau du Journal

LA HERNIE

La Méthode "CLAVERIE" de Paris Est la Seule universellement adoptée pour le soulagement et la Guérison de la Hernie

On ne saurait revenir trop souvent sur les découvertes utiles à l'humanité ; de ce nombre et au premier rang la presse médicale a signalé le merveilleux traitement de la Hernie par la nouvelle *Ceinture Pneumatique, imperméable et sans ressort*, récemment inventée et perfectionnée par le plus grand spécialiste de Paris, M. CLAVERIE.

Nous ne saurions trop insister pour que toutes les personnes atteintes de **Hernies, Efforts, Hydrocèles, Varicocèles, Descentes et Déviations utérines**, se rendent auprès de cet éminent praticien, dont la souveraine méthode a guéri des milliers de malades et procure, dès son application, un soulagement immédiat à toutes les souffrances.

M. CLAVERIE visitera les malades et fera lui-même l'application de ses merveilleux appareils brevetés et sans ressorts, de 9 h. à 5 h. à :

Gourdon, Lundi 14 janvier, Hôtel de l'Ecu de France.

Figeac, Mardi 15 janvier, Hôtel des Voyageurs-Villa.

CAHORS, Mercredi 16 janvier, Hôtel des Ambassadeurs.

Ceintures ventrières perfectionnées pour tous les déplacements des organes.

Bulletin Financier

Paris le 4 Janvier

Le début de la Séance d'aujourd'hui est marqué par quelques réalisations de bénéfices, un certain tassement des cours se produit dans plusieurs compartiments. En clôture, les tendances s'améliorent sensiblement ; quelques valeurs terminent cependant à un niveau inférieur à celui d'hier.

Notre 3 0/0 est faible à 95,50.

Les fonds russes fléchissent légèrement : le 5 0/0 nouveau à 89 ; le 3 0/0 1891 à 65 ; le 1896 à 63,30 et le Consolidé à 79,55.

L'Exterieure reste à 95,82 ; l'Italien à 103,35 et le Turc à 95.

Les Etablissements de Crédit sont calmes ; la Banque de Paris se traite à 1595 ; le Crédit Lyonnais à 1223 ; le Crédit Foncier à 695 ; le Comptoir National d'Escompte à 705 et la société Générale à 662.

Les Chemins français s'incrivent : le Lyon à 1318 ; le Nord à 1790 et l'Orléans à 1343.

Le Suez est ferme à 4 0/0 ; le Rio est en hausse à 2293.

Les actions Union des Gaz cotent ex-coupons 817 et 812 suivant les séries.

Capillitas est toujours demandée à 79.

Les actions Mostor Cab se traitent, les Preferred à 2775 et les Deffered vers 158.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

CENTRAL-GARAGE
69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., dais, glaces. Rem. à neuf.
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl. dais et glaces.
Voiture MORS, 8 HP. 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl., dais et glaces.
Voiture UNIC (G. Richard et Cie), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.
Voiture PANHARD-LEVASSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér.
Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.
Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec les Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité

Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Bibliographie

Lire cette semaine dans *Mon Dimanche*, la célèbre revue populaire illustrée : **Petits enfants, grands menteurs**, sensationnel article ; **Fraudeurs et douaniers**, dramatiques aventures ; une délicieuse page de caricatures étrangères (15 dessins) ; deux grands romans dramatiques, un concours avec de multiples prix, vingt pages sous couverture illustrée ! Et tout cela moyennant dix centimes seulement. *Mon Dimanche* paraît tous les vendredis. On le trouve partout. Demandez-en *un numéro spécimen* **gratis** et **franco** à l'administration, 4, rue de la Vrillière, Paris 1er

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 6 Janvier 1907.

Léon Berthaut : Le Pilote n° 10. — Pontsevrez : L'enjeu du bonheur. — Camille Flamamrion : Communications avec Mars. — Jean Miquelet : La Neurasthénie. — A de Gériolles : Rêve de roi. — Paul Féval : Chasse aux traîtres. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

Une Transformation des Annales

Cette célèbre revue, dont le succès s'accroît chaque jour, se présente, aujourd'hui, sous un aspect renouvelé, rajeuni. Une couverture artistique, dessinée par Giraldon, veuve de toute annonce, séduira, désormais, les yeux des lecteurs.

Le premier numéro de l'année 1907 est particulièrement brillant. Un conte inédit de Tolstoï, illustré par F. Fau ; un « Conte pour les Rois, » de Paul Bourget ; des documents nouveaux et révélateurs, accompagnés de photographies, sur la mort de Gambetta ; un dialogue parisien d'Henri Lavedan ; des notes sur le jour de l'An de Maurice Donnay ; des vers de circonstance d'Edmond Rostand ; une lettre aux jeunes femmes, d'Yvonne Sarcey ; une chronique d'Adolphe Brisson ; la critique des romans nouveaux, par Jules Bois ; une page comique d'Albert Guillaume...

Comme musique, le plus joli morceau de la nouvelle œuvre de Puccini : « Madame Butterfly... »

Voilà ce qu'on peut lire dans ce numéro très remarquable. Et, en guise d'étrennes, il contient encore une « pièce de théâtre entière, » un des chefs-d'œuvre de Georges Courteline : la « Paix chez soi » représentée à la Comédie-Française... Tout cela sans augmentation de prix.

Partout : 25 centimes. Abonnement : 10 francs par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutils

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, *Boulevard Gambetta*
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Etudes de Me EYRAL, avoué à Rodez, place d'Armes, n° 6.
Et de Me PONDEVEAUX, avoué à Lyon, 7, rue Neuve.

VENTE JUDICIAIRE

à suite de surenchère

Au Palais de Justice de Rodez (Aveyron),

Le **dix-sept Janvier mil neuf cent sept**, à deux heures précises de l'après-midi,

D'IMPORTANTS IMMEUBLES

Situés dans la ville de Rodez, quartier de Camonil, comprenant de vastes corps de bâtiments à l'usage d'établissement d'instruction, avec pavillon, chapelle, ferme, hangars, four, porcherie, bains, serres, préaux etc.,

Et des propriétés non bâties, consistant en cours, jardins, champs prés, parcs, terres, etc.,

Ces immeubles, d'un seul tènement, entourés de murs et d'une superficie totale d'environ quatre hectares trente-trois ares cinquante-six centiares, forment l'établissement connu et désigné sous le nom de :

Pensionnat St-Louis ou de Camonil

ayant appartenu à la Congrégation dissoute des Clercs de St-Viateur dont la maison-mère était située à Vourles, canton de St-Genis-Laval (Rhône).

Il seront mis en vente en un seul lot.

Mise à prix : 87.617 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé pour régir la vente et déposé au greffe du Tribunal civil de Rodez où tous prétendants peuvent en prendre connaissance.

Les frais exposés sur les premières ventes sont payables en diminution du prix.

Ceux de surenchère, de revente et autres ensuivis, y compris le montant de la remise proportionnelle, viennent, au contraire, en sus du prix.

Pour Extrait :

Signé : J. EYRAL, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser :

1° A Me Eyral, avoué à Rodez, place d'Armes n° 6 ;

2° A Me Pondeveaux avoué à Lyon, rue Neuve, n° 7.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 27

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

— En deux ans, mon petit ange, il a fait à Paris pour cent vingt mille francs de dettes ! Il a eu la sottise de se laisser coffrer à Sainte-Pélagie, maladresse qui déconsidère à jamais un jeune homme par le temps qui court. Un dissipateur, capable de plonger une pauvre mère dans la douleur et la misère, fait, comme ton pauvre père, mourir sa femme de désespoir !

— Croyez-vous qu'il puisse se corriger ? demanda-t-elle.

— Si sa mère paye pour lui, il se sera mis sur la paille, et je ne sais pas de pire correction pour un noble que d'être sans fortune.

Cette réponse rendit Ursule pensive : elle essuya ses larmes et dit à son parrain :

— Si vous pouvez le sauver, sauvez-le, mon parrain ; ce service vous donnera le droit de le conseiller : vous lui ferez des remontrances...

— Et, dit le docteur en imitant le parler d'Ursule, il pourra venir ici, la vieille dame y viendra, nous les verrons, et...

— Je ne songe en ce moment qu'à lui-même, répondit Ursule en rougissant.

— Ne pense plus à lui, ma pauvre enfant ; c'est une folie ! dit gravement le docteur.

Jamais madame de Portenduère, une Kergarouet, n'eût-elle que trois cents livres par an pour vivre, ne consentirait au mariage du vicomte Savinien de Portenduère, petit neveu du feu comte de Portenduère, lieutenant général des armées navales du roi, et fils du vicomte de Portenduère, capitaine de vaisseau, avec qui ? avec Ursule Mirouet, fille d'un musicien de régiment, sans fortune, et dont le père, hélas ! voici le moment de te le dire, était le bâtard d'un organiste, de mon beau-père.

— O mon parrain ! vous avez raison : nous ne sommes égaux que devant Dieu. Je ne songerai plus à lui que dans mes prières, dit-elle au milieu des sanglots que cette révélation excita. Donnez-lui tout ce que vous me destinez. De quoi peut avoir besoin une pauvre fille comme moi ?... En prison, lui !

— Offre à Dieu toutes tes mortifications, et peut-être nous viendra-t-il en aide.

Le silence régna pendant quelques instants. Quand Ursule, qui n'osait regarder son parrain, leva les yeux sur lui, son cœur fut profondément remué lorsqu'elle vit des larmes roulant sur ses joues flétries. Les pleurs des vieillards sont aussi terribles que ceux des enfants sont naturels.

— Qu'avez-vous, mon Dieu ? lui dit-elle en se jetant à ses pieds et lui baisant les mains. N'êtes-vous pas sûr de moi ?

— Moi qui voudrais satisfaire à tous tes vœux, je suis obligé de te causer la première grande douleur de ta vie ! Je souffre autant que toi. Je n'ai pleuré qu'à la mort de mes enfants et à celle d'Ursule. Tiens, je ferai tout ce que tu voudras ? s'écria-t-il.

A travers ses larmes, Ursule jeta sur son parrain un regard qui fut comme un éclair. Elle sourit.

— Allons au salon, et sache te garder le secret à toi-même sur tout ceci, ma petite, dit le docteur en laissant sa filleule seule dans son cabinet.

Ce père se sentit si faible contre ce divin sourire, qu'il allait dire un mot d'espérance et tromper ainsi sa filleule.

En ce moment, madame de Portenduère, seule avec le curé dans sa froide petite salle au rez-de-chaussée, avait fini de conter ses douleurs à ce bon prêtre, son seul ami. Elle tenait à la main des lettres que l'abbé Chaperon venait de lui rendre après les avoir lues, et qui avaient mis ses misères au comble. Assise dans sa bergère d'un côté de la table carrée où se voyaient les restes du dessert, la vieille dame regardait le curé, qui, de l'autre côté, ramassé dans son fauteuil, se caressait le menton par ce geste commun aux valets de théâtre, aux mathématiciens, aux prêtres, et qui trahit quelque méditation sur un problème difficile à résoudre.

Cette petite salle, éclairée par deux fenêtres sur la rue et garnie de boiseries peintes en gris, était si humide, que les panneaux du bas offraient aux regards les fendillements géométriques du bois pourri, quand il n'est plus maintenu que par la peinture. Le carreau, rouge et frotté par l'unique servante de la vieille dame, exigeait devant chaque siège de petits ronds en sparterie sur l'un desquels l'abbé tenait ses pieds. Les rideaux, de vieux damas vert clair à fleurs vertes, étaient tirés, et les persiennes avaient été fermées. Deux bougies éclairaient la table, tout en laissant la chambre dans le clair-obscur. Est-il besoin de dire qu'entre les deux fenêtres un beau pastel de Latour montrait le fameux amiral de Portenduère, le rival des Suffren, des Kergarouet, des Guichen et des Simeuse ? Sur la boiserie en face de la cheminée, on apercevait le vicomte de Portenduère et la mère de la vieille dame, une Kergarouet-Ploëgat. Savinien avait donc pour grand-oncle le vice-amiral de Kergarouet, et pour cousin le comte de Portenduere, petit-fils de l'amiral, l'un et l'autre fort riches. Le vice-amiral de Kergarouet, habitait Paris et le comte de Portenduère, le château de ce nom, dans le Dauphiné. Son cousin, le comte, représentait la branche ainée, et Savinien était le seul rejeton du cadet des Portenduère.

Le comte, âgé de plus de quarante ans, marié à une femme riche, avait trois enfants. Sa fortune, accrue de plusieurs héritages, se montait, dit-on, à soixante mille livres de rente. Député de l'Isère, il passait ses hivers à Paris, où il avait acheté l'hôtel de Portenduère avec les indemnités que lui valait la loi Villèle. Le vice-amiral de Kergarouet avait récemment épousé sa nièce. mademoiselle de Fontaine, uniquement pour lui assurer sa fortune. Les fautes du vicomte devaient donc lui faire perdre deux puissantes protections. Jeune et joli garçon, si Savinien fût entré dans la marine, avec son nom et appuyé par un amiral, par un député, peut-être à vingt-trois ans eût-il été déjà lieutenant de vaisseau ; mais sa mère, opposée à ce que son fils unique se destinât à l'état militaire, l'avait fait élever à Nemours par un vicaire de l'abbé Chaperon, et s'était flattée de pouvoir conserver jusqu'à sa mort son fils près d'elle. Elle voulait sagement le marier avec une demoiselle d'Aiglemont, riche de douze mille livres de rente, à la main de laquelle le nom de Portenduère et la ferme des Bordières permettaient de prétendre. Ce plan restreint, mais sage, et qui pouvait relever la famille à la seconde génération, eût été déjoué par les événements. Les d'Aiglemont étaient alors ruinés, et une de leurs filles, l'aînée, Hélène, avait disparu, sans que la famille expliquât ce mystère. L'ennui d'une vie sans air, sans issue et sans action, sans autre aliment que l'amour des fils pour leurs mères, fatigua tellement Savinien, qu'il rompit ses chaînes, quelque douces qu'elles fussent, et jura de ne jamais vivre en province, en comprenant un peu tard que son avenir n'était pas rue des Bourgeois. A vingt et un ans, il avait donc quitté sa mère pour se faire connaître de ses parents et tenter la fortune à Paris. Ce devait être un funeste contraste que celui de la vie de Nemours et de la vie de Paris pour un jeune homme de vingt et un ans, libre, sans contradicteur, nécessairement affamé de plaisirs, et à qui le nom de Portenduère et sa parente si riche ouvraient les salons.

(*A suivre*)

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17 DIRECT 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS 1re classe	121 RAPIDE	23 (3) EXPRESS 1re classe.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e classe	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 17	7 » s.	8 47	10 56 s.	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56 s.	11 9	—
LIMOGES arrivée (matin)	1 54	4 26 m.	12 54 m	2 53	8 58	—
LIMOGES départ. (matin)	3 19	4 35	1 »	2 59	9 29	—
BRIVE arrivée (matin)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—
BRIVE départ. (soir)	6 45	7 »	2 41	4 50	1 12	7 15
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	7 53
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12
CAHORS arrivée	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23 (soir)
CAHORS départ.	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	7 30 (matin)
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	7 42
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	7 59
Balbenque	10 12	—	—	—	4 42	8 8
Caussade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	8 45
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	9 24
TOULOUSE arr.	12 13	10 49 s.	6 5	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	122 RAPIDE	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m	5 45 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28 m	10 53	7 20
Caussade	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1
Lalbenque	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4
CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 46 s.	10 43	1 24	12 42	9 12
CAHORS dép.	2 49	4 50	7 6	5 57 m	10 47	1 28	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 32	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38
Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8
SOUILLAC a.	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	11 15
SOUILLAC d.	3 48	5 58	9 7	8 7	11 50	—	—	11 19
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44
BRIVE a.	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	2 59	—	12 12
BRIVE d.	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	12 42 m
PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 15 m.	—	—	8 35	10 22	—	10 7
PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	8 44	10 31	—	10 16

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)			
CAHORS. — dép.	6 5 (matin)	7 28 (matin)	12 53 (soir)	6 52 (soir)
Mercuès	6 19	7 50	1 7	7 7
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 11	7 11
Parnac	6 30	8 9	1 18	7 20
Luzech	6 36	8 21	1 24	7 27
Castelfranc	6 49	8 46	1 36	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 39	7 46
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 47	7 58
Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6
Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14
Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27
LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33
PARIS (Orsay)	10 16 s	—	4 24 m	8 44 m

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 50 s.	10 56 (soir)	7 28 m.	
LIBOS dép.	7 56 (matin)	3 17	9 9	
Fumel	8 2	3 24	9 15	
Soturac-Touzac	8 12	3 34	9 25	
Duravel	8 19	3 41	9 32	
Puy-l'Evêque	8 26	3 48	9 39	
Prayssac (*Arrêt*)	8 33	3 55	9 46	
Castelfranc	8 39	4 »	9 51	
Luzech	8 50	4 10	10 1	
Parnac	8 58	4 18	10 9	
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 26	10 14	
Mercuès	9 8	4 28	10 19	
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40 s.	10 31 s.	

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 (matin)	1 27 (soir)	6 47 (soir)
Cabessut, halte	7 20	1 36	6 56
Arcambal	7 31	1 47	7 5
Vers	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21
Conduché	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 39
St-Martin-Labouval	8 26	2 38	7 46
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 52
Cajarc	8 48	2 55	8 8
Montbrun, halte	8 59	3 6	8 12
Toirac	9 9	3 16	8 20
Lamadeleine	9 22	3 29	8 31
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 42
PARIS (Orsay)	10 16	4 24	9 44

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 47 s.		10 56 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 29 (matin)	11 9 (soir)	5 39 (soir)
Lamadeleine	7 40	11 11	5 51
Toirac	7 50	11 21	6 3
Montbrun, halte	7 58	11 29	6 12
Cajarc	8 8	11 38	6 24
Calvignac, halte	8 18	11 48	6 35
St-Martin-Labouval	8 25	11 54	6 44
Saint-Cirq, halte	8 32	12 1 (soir)	6 53
Conduché	8 38	12 7	7 1
Saint-Géry	8 50	12 18	7 20
Vers	8 55	12 23	7 26
Arcambal	9 3	12 31	7 35
Cabessut, halte	9 12	12 40	7 46
CAHORS. — Ar.	9 20	12 48	7 54

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	8h 47 s.	»	10h 56	10h 17 m
St-Denis-les-Martel	5 46 (matin)	10 1	1 52 (soir)	7 37 (soir)
Vayrac	5 54 (matin)	10 29 (matin)	2 1 (soir)	7 45
Bétaille (arrêt).	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun	6 6	11 »	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	11 13	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	»	3 30	9 13
AURILLAC arrivée.	8 5	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC départ.	4h 32 (matin)	»	9h 27 (matin)	3h 9 (soir)
La Roquebrou	5 14 (matin)	»	10 7	3 52
Siran (arrêt)	5 27	»	10 20	4 5
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars	6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun	6 28	8 5	11 24	5 7
Bétaille (arrêt).	6 34	» (matin)	11 30	5 13
Vayrac	6 39	8 31	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel	6 46	8 42	11 43	5 27
PARIS (Orsay) arrivée.	»	»	10 16 s.	4 24 m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson dép.	»	6 35 (matin)	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	6h 57 (matin)	7 33 (matin)	12 1	4 40	8 43 (soir)
Cazoulès	7 38	═══	12 41	5 24 (soir)	9 25
Souillac	8 1	10 30 (matin)	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3 (soir)	1 8	6 17	»
Baladou....Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6h 54 (matin)	»	12h 15 (soir)	7h 45 (soir)
Martel	»	7 8 (matin)	»	12 29	7 59
Baladou....Arrêt	»	7 14	»	12 35	8 5
Le Pigeon	»	7 19	»	12 40	8 10
Souillac	6h 5 (matin)	7 29	8h 5 (matin)	1 10	8 46
Cazoulès	6 13 (matin)	═══	8 15	1 21	8 57
Sarlat	6 53	5 40 (matin)	9 17	2 23	9 40
Le Buisson arr.	»	6 38 (matin)	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE dép.	4h 57 (matin)	6h 49 (matin)	12h 46 (soir)	4h 1 (soir)	»	12h 25
CAPDENAC arr.	9 5 (matin)	10 17 (matin)	4 1	8 40 (soir)	»	6 32
CAPDENAC dép.	10 8	10 32	4 9	9 13	4 35 (soir)	7 45
FIGEAC	11 1	10 44	4 21	9 28	4 55 (soir)	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 53	═══	8 22
Assier	12 15 (soir)	11 7	4 45	10 7		8 35
Gramat	12 55 (soir)	11 26	5 6	10 29	3 54 (matin)	9 »
Rocamadour	1 26	11 37	5(1) 16	10 41	»	9 25
Montvalent	1 57	»	5 31	10 58	4 30	9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	11 58 (soir)	5 41	11 8	4 45	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 »	5 48	11 12	4 51	10 5
Quatre-Routes	2 46	12 9	5 57	11 21	5 15	10 19
Turenne	3 12	»	6 6	11 30	5 42	10 35
BRIVE ar.	3 59	12 47	6 27	11 55	6 22	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	10 16	4 24 m	8 44 m	»	»

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	10h 17 m	—	8h 47 s.	»	10h 56
BRIVE dép.	6 42 (soir)	8 1 (matin)	4 41 (matin)	»	12 53 (soir)
Turenne	7 7	8 26 (matin)	» »	»	1 18 (soir)
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 9	»	1 28
St-Denis-près-Martel arr.	7 23	8 45	5 16	»	1 36
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51	5 22	»	1 42
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour	7 57	9 24	5(1) 46	»	2 15
Gramat	8 9	9 37	5 57	»	2 30
Assier	8 28	9 58	6 16	»	2 51
Le Pournel	8 37	10 8	» »	»	3 1
FIGEAC	8 55	10 29	6 41	5 13 (soir)	3 21
CAPDENAC arr.	9 6	10 40	6 52	5 26	3 32
CAPDENAC dép.	9 14	11 5	7 11	»	4 2
TOULOUSE arr.	12 23 (soir)	3 50 s.	10 58	»	8 24

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » (matin)	1 29 (soir)	8 31 (soir)
Carsac	9 11	1 44	8 42
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 (matin)	11 » (matin)	5 36 (soir)
Payrignac (arr.)	7 44	—	5 45
St-Cirq-Madelon	7 51	11 16	5 52
Grolejac	7 56	11 26	5 57
Carsac	8 6	11 40 (soir)	6 8
SARLAT	8 17	11 54	6 19